

# Taupe d'Europe



*Talpa Europea*



Europe



Dégâts sur les sols et nuisances pour les agriculteurs et particuliers



## BIOLOGIE

La taupe est un mammifère à corps cylindrique long de 15 cm. Elle a un odorat très développé : son museau, doté de nombreuses terminaisons nerveuses, lui sert pour connaître la pression atmosphérique, température, humidité, ... De plus, grâce à ses vibrisses (petits poils dressés au niveau de la queue, du museau et des pattes), elle peut sentir des vibrations sur de grandes distances pour détecter les vers mais aussi les mouvements produits à la surface par un animal ou un homme.

L'accouplement a lieu de février à mars. Les premières naissances interviennent un mois après. Les petits commencent à être indépendants au bout de 7 semaines. Au mois de juin, les jeunes se séparent et recherchent un endroit où s'installer (en climat océanique, un jeune sur deux meurt à cette époque). Il semblerait que, dans nos régions, un deuxième accouplement ait lieu en été, entraînant des naissances en automne.

## Alimentation

La taupe creuse des galeries dans n'importe quel sol, avec une préférence pour les sols humides et riches (présence de lombrics). C'est dans les sols forestiers que l'on trouve le plus grand nombre de taupes, cachées sous les feuilles mortes.

## Habitat et indice de présence

Elle se nourrit principalement de lombrics et de larves d'insectes, et pratique trois types de chasse : inspection journalière des galeries existantes, technique du chien de chasse (renifle pour trouver les vers présents dans la terre, forage de nouvelles galeries). Une taupe mange quotidiennement en moyenne un tiers de sa masse corporelle en vers de terre. Toutefois, cela n'affecte pas réellement la présence des vers dans le sol : on estime qu'une parcelle en contient 1 à 2 tonnes à l'hectare.



On peut observer le travail fourni par la taupe pendant ses périodes actives de la journée. Elle peut creuser chaque jour entre 10 et 20 mètres de galeries, à la vitesse de 10 à 15 mètres à l'heure en sol moyen. Quant à sa vitesse de déplacement, elle est estimée à 80 à 100 cm/seconde, ce qui lui permet d'échapper aux animaux qui cherchent à la déterrer (chiens, renards).

## LES ENJEUX

Les taupinières : c'est la nuisance la plus évidente occasionnée par la présence de taupes sur le terrain, elles peuvent entraîner des conséquences fâcheuses pour les agriculteurs et les jardiniers, professionnels ou amateurs, surtout quand il y en a un grand nombre.

Ces déblais de terre provoquent une usure prématurée du matériel de tonte ou de fauche et peuvent entraîner des projections de cailloux. Pour le particulier, c'est l'aspect inesthétique qui déclenche la chasse à la taupe.

Pour l'agriculteur, c'est une autre nuisance : récoltée avec l'herbe de la prairie, la terre des taupinières entraîne un développement de bactéries butyriques dans les ensillages. Ces dernières sont ingérées par le bétail en même temps que certains aliments, puis rejetées avec les fèces. Elles peuvent alors se retrouver sur les trayons du pis et contaminer ainsi le lait au moment de la traite, entraînant des pénalités financières pour le producteur.



### En quelques chiffres

**20** mètres de galeries creusées chaque jour

**5** ans d'espérance de vie

**100** centimètres/seconde.  
C'est sa vitesse maximale de déplacement

## LA LUTTE



### Chimique :

- par fumigation au phosphore d'hydrogène : il est réservé aux professionnels disposant d'un certificat de qualification technique individuel et d'un agrément d'entreprise.

### Mécanique :

- le piégeage, à l'aide de pièges-pinces.

### Autres techniques :

- les répulsifs sont peu voire pas efficace. Il faut proscrire les hydrocarbures comme répulsifs. Cela n'aura pour conséquence que de polluer le jardin et de faire se déplacer les taupes.
- insérer du verre pilé ou des branches épineuses dans les galeries ne tuera pas la taupe qui n'est pas un animal hémophile.
- les ultrasons n'ont pas d'efficacité prouvée.

## Que faire en cas de suspicion ?

Contactez POLLENIZ selon votre département :

POLLENIZ (siège) : 02 41 48 75 70

POLLENIZ 49 : 02 41 37 12 48

POLLENIZ 44 : 02 40 36 83 03

POLLENIZ 53 : 02 43 56 12 40

POLLENIZ 72 : 02 43 85 28 65

POLLENIZ 85 : 02 51 47 70 61

